

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mercredi 24 mai 2023

10h00 à 12h30

Wojo 25 rue de Tolbiac 75013 PARIS et en distanciel (TEAMS)

1^{ère} résolution

L'Assemblée générale adopte le procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 mai 2022.

2^{ème} résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports moral et d'activité, l'Assemblée générale approuve lesdits rapports.

3^{ème} résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport financier, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2022 et donne quitus au Conseil d'administration de sa gestion de l'exercice 2022.

4^{ème} résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2022 d'un montant de 44 024 € euros en report à nouveau

5^{ème} résolution

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance adopte les orientations et le budget 2023.

6^{ème} résolution

Pour les adhérents personnes morales, après 3 années à un montant inchangé à 8,25 €, le montant de la cotisation annuelle 2024 passe à 9 € par place budgétée et agréée.

7^{ème} résolution

Pour les adhérent personnes physiques qualifiées, le montant de la cotisation annuelle 2024 s'élève à 15 € (montant inchangé par rapport à l'année 2023).

8^{ème} résolution

Au nom de la rupture du principe d'équité, les membres adhérents approuvent une démarche de recours pour l'extension du CTI à l'ensemble des professionnels de la FPH

9^{ème} résolution

Les membres de l'Assemblée générale approuvent l'acquisition de la plateforme collaborative de partage de ressources DIEZE.